



# PLEUDIHEN

Village

## Animaux domestiques en divagation

De nombreux habitants de notre commune se sont plaints, à juste titre, des nuisances qu'ils doivent subir du fait de la divagation de chiens ou de chats. De même nous pouvons constater les méfaits sur l'espace public (sacs poubelles éventrés, déjections non ramassées...voire agressivité). Nous tenons à rappeler aux propriétaires d'animaux domestiques qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter la divagation des animaux dont ils ont la garde et parmi ces mesures la nécessaire identification de leurs chiens ou de leurs chats.

Le code rural précise les obligations d'identification pour les chiens et les chats. Chez les chiens, celle-ci est obligatoire dès l'âge de quatre mois pour ceux nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Chez les chats, la loi votée en février 2011 a rendu obligatoire leur identification. Ainsi, tous les chats nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et âgés de plus de 7 mois doivent être identifiés.

### Des règles précises sont applicables aux animaux errants ou en état de divagation

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou qui est éloigné de son propriétaire de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné ou non identifiable et livré à son seul instinct.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

### Le Maire dispose de pouvoirs de police à l'égard des animaux errants ou en état de divagation

Selon les termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière ». Ces dispositions ont fait l'objet d'un arrêté municipal afin de prévenir les troubles que pourrait engendrer la divagation de ces animaux.

Si les faits se poursuivent la capture des chiens ou des chats errants ou en état de divagation sera demandée et réalisée par un organisme agréé, pour notre commune il s'agit de Chenil Service qui se chargera de rechercher les propriétaires.

Si le chien ou le chat est réclamé par le propriétaire, sa restitution sera subordonnée au paiement de la totalité des frais de fourrière. S'il n'est pas réclamé à l'issue d'un délai de garde de 8 jours, il sera considéré comme abandonné et deviendra la propriété du gestionnaire de la fourrière.

Dans le cas d'animaux non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien il pourra être procédé à des opérations de stérilisation.

M. PANGAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint

19/01/2018 n°1936

[www.pleudihen.fr](http://www.pleudihen.fr)

CENTRE CULTUREL  
bimpleudihen@wanadoo.fr

### ✓ BIBLIOTHEQUE 02.96.88.20.55

Lundi		14h-18h
Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	14h-17h30
Jeudi		14h-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	9h-12h30	

### Tarifs de la bibliothèque - Abonnements

**annuels** : Famille : 15 € / Individuel : 10 € / Jeunes de - de 18 ans : 5 € / Personnes âgées de 65 ans et plus : 5 €

Chaque lecteur peut emprunter 4 livres pour une durée de 3 semaines et 1 CD ou 1 livre-CD pour une durée d'une semaine. Chaque famille ou individuel peut emprunter 2 DVD pour une durée d'une semaine.

Attention : l'abonnement annuel "jeunes - de 18 ans" n'ouvre pas le droit aux prêts de DVD.

## Infos pratiques

Sapeurs-pompiers : 112 ou 18 (d'un fixe)

Médecin : 15

Pharmacie : 3237

Assistante sociale : RDV au 02.96.80.00.80

Association « Soleil et Sourires » : contact Pleudihen : 02.96.83.20.75

Ambulances de La Rance : 02.96.83.38.64

Conciliateur de justice : permanence le **Mardi 6 février 2018 de 9h à 11h30** en mairie de Pleudihen (☎ 02.96.83.20.20)

Taxi LEMOINE : 06.08.54.09.22

**MARCHE HEBDOMADAIRE** Tous les mardis entre 9h et 13h sur la place de la Mairie.

**TRI SELECTIF (sacs jaunes)** - Prochain ramassage dans les villages : **mardi 23 janvier**.

### CONTROLE SANITAIRE

**Date et lieu du prélèvement : 20 décembre 2018 – Village du Buët.** Nitrates (en NO<sub>3</sub>) : <2 mg/L (limite de qualité supérieure : 50)

**Conclusion sanitaire** : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS NOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018. SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS et OBLIGATOIRE

Plus d'information sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

**LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE** : répondez par internet comme déjà 4,8 millions de personnes. Un agent recenseur se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours**.

**LE RECENSEMENT, C'EST SUR** : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois.

# La CHRONIQUE du CENTENAIRE - 1914-1918

Extrait du périodique bimestriel Armées d'aujourd'hui n° 421 de décembre 2017-janvier 2018 : « Début 1918 / La guerre est loin d'être gagnée ».

## « A l'Est, du nouveau »

A l'autre bout de l'Europe, le **gouvernement bolchévique**, issu de la révolution russe d'octobre, a **signé un armistice le 15 décembre 1917**. La fin des combats sur le front de l'Est va permettre aux Allemands de transférer des divisions sur le versant occidental. « **Avant que l'Amérique rentre en jeu, l'Allemagne doit frapper** » résume **Ludendorff, général en chef des armées allemandes**, qui veut emporter la décision sur ce front **durant le printemps 1918** avant que les troupes américaines ne soient pleinement opérationnelles. Ce retrait impacte également le **front d'Orient**. Sans l'appui russe, la **Roumanie s'écroule** et doit capituler, mettant un peu plus la pression sur le **corps expéditionnaire franco-anglais de Salonique** (port de Grèce / Macédoine).

**Enfin sur les mers, les marines de l'Entente ont pris le dessus sur la flotte allemande**, qui a mené pendant l'année 1917 une guerre sous-marine à outrance pour mettre à mal le ravitaillement et les communications entre les **Etats-Unis et ses alliés**. La lutte sous-marine a d'ailleurs précipité l'entrée en guerre des Américains, qui sont plus qu'attendus, leur contribution ayant été jusque-là marginale.

**A l'arrière, les difficultés matérielles et les revers militaires ont des répercussions importantes sur le moral de la population, qui avait placé beaucoup d'espoir dans les offensives de 1917. De nombreux mouvements sociaux et des grèves ont secoué le front arrière des deux camps. L'entrée en guerre des Etats-Unis améliore néanmoins progressivement l'approvisionnement de l'Entente alors que les Empires centraux affrontent des émeutes de la faim, le blocus maritime qu'ils subissent entraînant de graves pénuries alimentaires et matérielles.**

« **De chaque côté du no man's land** (zone « tampon » entre les deux lignes ennemies), **les soldats sont épuisés et veulent la paix**. Mais, paradoxalement, ils restent relativement déterminés. **Le « Poilu » français est prêt à une action sacrificielle pour repousser une offensive tandis que son adversaire allemand accepte de réaliser un dernier effort pour arracher la victoire lors d'une ultime percée**. Les sacrifices consentis depuis le début de la guerre et les pertes tels que la paix n'apparaît possible que par une victoire militaire. Les tentatives de négociations, menées secrètement, ont d'ailleurs toutes échouées. **L'idée d'une paix durable construite sur des principes directeurs, à l'image des quatorze points présentés par le président Wilson au Sénat américain le 8 janvier 1918, fait néanmoins son chemin**. Mais on en est encore loin.

## En 1918, le sang va encore couler

L'année 1918 s'ouvre donc sous le sceau de l'incertitude quant à l'issue de la guerre. Une chose est sûre, **le sang va encore couler**. De nombreux renseignements annoncent une offensive allemande d'une puissance inégalée : déplacements importants de troupe et d'artillerie, nouveaux types de gaz, utilisation massive de chars (alors que dans les faits l'Allemagne est dans l'incapacité d'en produire), entraînements intensifs ... **Qu'elles soient vraies ou fausses, ces informations annoncent un dénouement imminent. Dans un camp comme dans l'autre, tout le monde s'y prépare.** » Par **Thomas Casaux**

Le comité rédaction : I. Malabeux et J. Reungoat.

## COMITE des FETES et CULTURE

Vous avez des idées créatives et d'animation ? Vous souhaitez participer à une vie associative ? Alors bienvenue au comité des fêtes et culture de Pleudihen/Rance. Le Comité des fêtes et culture de Pleudihen tiendra son **assemblée générale le vendredi 19 janvier 2018 à 20h30**-Salle Beaumarchais- au cours de laquelle seront présentés les divers projets de manifestations pour 2018.

N'hésitez pas à nous rejoindre. Le Président : Michel CARRE

## STADE PLEUDIHENNAIS

• **Vend. 19/01 - Chpt FOOT LOISIR. Journée : 13 - inversée. Seniors (30 Ans et +)** reçoivent le FC JUGON Entente des Vallées, à 21h. T Synth.

• **Samedi 20 Janvier - Chpt Jeunes de LIGUE. Journée : 09. U 17 A (R3)** reçoivent le FC PORDIC - BINIC 1, à 14h. T. synth. **Chpts Jeunes de DISTRICT. Journées 09 et 05 phase 2. U 15 A (D1)** se déplacent à HILLION - St RENE 1, à 15h30. **U 15 B (D4)** se déplacent à l'AS St HERVE - PLOUFRAGAN 1, à 15h30. **Football à 8 de DISTRICT. U13, 12, 12/13 :** Voir avec les encadrants. **Ecole de Football. U11, 10/11, 9, 8, 6/7 :** Voir avec les encadrants.

• **Dimanche 21 Janvier - Chpt SENIORS de LIGUE et de DISTRICT. Journée : 12. Seniors A (R3)** reçoivent l'AS MINIAC - MORVAN 1, à 15h. T synth. **Seniors B (D1)** reçoivent le CAULNES Rance Foot 1, à 13h. T synth. **Seniors C (D3)** se déplacent à CREHEN - PLUDUNO val d'Arguenon 3, à 15h. **Seniors D (D4)** se déplacent à l'AS PLUMAUDAN 2, à 13h

**PALET PLEUDIHENNAIS – Assemblée générale le samedi 20 janvier de 14h à 16h.** Ouvert à tous en salle des fêtes de Pleudihen.

## L'association « Sur le Chemin en Soi » et les RDV de la Sophro

Séances de sophrologie en groupe de 12 personnes max, tous les lundis à 18h, les mardis à 12h30 et les vendredis à 10h30. Salle polyvalente de Pleudihen dans l'extension. Sur réservation Durée de la séance : 1h / Tarif : 7 euros ou abonnement trimestriel. **Plus d'infos et réservation au : 02.96.39.24.16.**

## L'association MER DES DRUIDES de Mordreuc

**Dimanche 28 janvier – 16h** - salle Beaumarchais : Assemblée générale suivie de sa traditionnelle galette des rois. Nous espérons vous y voir nombreux. Afin de connaître le nombre de participants, nous vous demandons de nous prévenir avant le **Vendredi 19 janvier 2018** : par mail : [merdesdruides@gmail.com](mailto:merdesdruides@gmail.com) ; par tél : Annick Bonjour (02 96 83 22 69) - Anne Gaudin (02 96 88 24 70) ; dans la boîte aux lettres : Anne Gaudin : 18 rue des terre-neuvas.

**ASSOCIATION « SOLEIL et SOURIRES » - Mardi 23 janvier à 15h**, salle Beaumarchais : **assemblée générale**. Nous vous invitons à venir nombreux nous encourager et à nous rejoindre dans l'association.



## L'association RANCE JEUNESSE ANIMATION

**Repas dansant avec l'orchestre « Le Bon temps » - le samedi 17 février 2018, à 19h30**, à la salle des fêtes. Repas : 25 €. Réservation : Jeanine DUFEIL au 02.96.83.24.70 et auprès de tous les membres de l'association.

## L'association RANCE JEUNESSE ANIMATION

⇒ **Repas dansant avec l'orchestre « Le Bon temps » - le samedi 18 février 2017, à 19h30**, à la salle des fêtes. Repas : 25 € avec apéritif et ses amuse-bouches, assiette gourmande, confit de canard, pommes de terre sarladaises, fromage, salade, café et ses mignardises. Réservation : Jeanine DUFEIL au 02.96.83.24.70 et auprès de tous les membres de l'association.

⇒ **Recrute pour son accueil de loisirs (juillet 2018) des animateurs et animatrices. Missions :** proposer des animations variées et assurer le bien être des enfants (3 à 12 ans). **Critères :** posséder si possible un diplôme dans l'animation (BAFA, BAFA stagiaire, cap petite enfance,...) ou être en formation. De bonnes connaissances en informatique ou dans les milieux artistiques, scientifiques, sportifs, culturels,..... seraient appréciées. Les **Candidatures** devront être manuscrites, accompagnées d'un C.V., d'une photo, et des photocopies des différents diplômes et seront adressées **le plus rapidement possible** à : **Mme DUFEIL - Présidente de l'association R.J.A. 8 rue de la Fosse Even - 22690 PLEUDIHEN sur RANCE.**



Qu'est-ce que c'est ? sport, détente, convivialité au programme pour petits et grands avec un marché estival (une trentaine d'exposants), restauration rapide, un tournoi sportif différent chaque vendredi soir (beach-volley, sandball, beach-soccer), un concert + diverses animations (tour d'ânesse, de poney, beach-tennis, pétanque, ultimate, circuits de billes...) + des nouveautés pour 2018. **Où ?** plage de la Ville Ger à Pleudihen. **Quand ?** Tous les vendredis de juillet et août de 19h00 à 22h00. Si vous êtes intéressés pour intégrer l'équipe organisatrice, merci de venir participer à la **réunion d'informations le lundi 5 février de 19h30 à 20h30 dans la salle d'honneur de la mairie**. Renseignements : mairie 02.96.83.20.20.